



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-38

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2023-2026)

2nd TOUR

COLLÈGE B : REPRÉSENTANTS DES AUTRES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, applicable à titre expérimental à l'IEP de Lyon par le décret suivant ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2023-23 du 16 octobre 2023 relatif au report des élections des représentants des usagers au Conseil d'administration, des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-24 du 16 octobre 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-27 du 20 octobre 2023 relatif aux candidatures à l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-34 du 7 novembre 2023 relatif aux résultats de l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-36 du 13 novembre 2023 relatif aux candidatures et à la composition du bureau de vote pour le second tour de l'élection des représentants du collège B au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;

Vu le guide relatif au recours au vote électronique du 20 octobre 2020 produit par le département de la réglementation B1-2 de la Direction générale de l'enseignement et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ;

Vu les résultats du scrutin des 20 et 21 novembre ;

Considérant que la plateforme Béliénos a été choisie comme outil de vote électronique par internet,

ARRÊTE



Article 1^{er} : Les candidates et candidats suivants ont été élus au Conseil d'administration au second tour :

- Collège B :
 Béatrice JALUZOT
 Harold MAZOYER

Article 2 : La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 21 novembre 2023
La Directrice de l'IEP de Lyon,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Surrel'.

Hélène SURREL